

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Embargo: 20 janvier 2023, 6h00



Zollikofen, le 17 janvier 2023

## D'avantage de biodiversité sur les exploitations IP-SUISSE

**L'engagement des productrices et producteurs en faveur de la biodiversité, ainsi que par ce moyen à la sécurité alimentaire, des dernières années est considérable. Néanmoins, sans renforcement supplémentaire de la biodiversité, des objectifs importants pour la préservation de nos bases vitales sont menacés. C'est la raison majeure pour laquelle les exigences du label des producteurs IP-SUISSE sont adaptées au cours des trois prochaines années. Les effets favorables seront recherchés surtout avec la qualité des surfaces de promotion de la biodiversité.**

IP-SUISSE a déjà obtenu de très bons résultats avec son programme en faveur de la biodiversité : des études montrent que le nombre de points obtenus par les producteurs IP-SUISSE est lié à la diversité des espèces dans l'environnement – plus il y a de mesures et de points, plus la biodiversité est grande. Les mesures ont un effet scientifiquement prouvé. Et pourtant, la biodiversité mérite une attention accrue.

### Révision du programme de points biodiversité

Pour la première fois depuis son introduction en 2008, le système de points biodiversité d'IP-SUISSE va être révisé de manière approfondie. Les scientifiques de la Station ornithologique suisse, en collaboration avec un groupe de travail du comité, ont élaboré les bases. Ce développement permettra de restreindre les mesures et de les focaliser encore plus clairement sur les objectifs. Il y aura quelques nouveautés, des adaptations, mais aussi des directives plus efficaces, qui visent avant tout la qualité des surfaces de promotion de la biodiversité.

### Délai de transition de trois ans

Nos productrices et producteurs IP-SUISSE seront informés des adaptations ces jours-ci. Les exploitations disposent de trois ans pour mettre en œuvre les points essentiels (seuil SPB de 9 % et remplacement de du volet « projet de qualité » sur les prairies par des mesures QII). De plus, la partie « Ressources », qui peut désormais être prise en compte dans le système de points IP-SUISSE pour la protection du climat, est supprimé. Le nombre minimum de 15 points des mesures de biodiversité reste inchangé.

### **Avancer ensemble**

Pour IP-SUISSE, la biodiversité est depuis plus de 15 ans un aspect central d'une agriculture durable et restera à l'avenir un de ses axes d'action décisifs. La biodiversité doit être encouragée en commun dans toutes les régions agricoles. C'est la seule manière de protéger et de préserver durablement la biodiversité et donc la base de la production alimentaire. La biodiversité est particulièrement importante pour notre sécurité alimentaire : la pollinisation, la promotion des organismes utiles, la fertilité des sols, l'équilibre de l'air et des eaux, ainsi que les bases nécessaires pour les futures variétés et races ne sont que quelques exemples. La production de denrées alimentaires et la promotion de la biodiversité doivent aller de pair, sans s'opposer. C'est pourquoi nous souhaitons, avec nos productrices et producteurs IP-SUISSE, rester des pionniers fidèles à notre slogan "paysans pour des générations".

### **Pour de plus amples informations :**

IP-SUISSE

Eggenschwiler Christophe, Gérant: [christophe.eggenschwiler@ipsuisse.ch](mailto:christophe.eggenschwiler@ipsuisse.ch), 031 910 60 00

Demierre Jacques, Gérant IP-SUISSE Romandie: [jacques.demierre@ipsuisse.ch](mailto:jacques.demierre@ipsuisse.ch),  
021 601 88 09

**À propos d'IP-SUISSE:** Créée il y a plus de trente ans, l'«Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée» figure aujourd'hui parmi les organisations de producteurs agricoles les plus importantes de Suisse. Les quelque 18'500 paysannes et paysans IP-SUISSE produisent dans le respect de l'environnement, des animaux et de l'être humain des denrées alimentaires de haute qualité à des prix abordables et de manière économique.

*Site Web, Facebook, Twitter, Instagram*